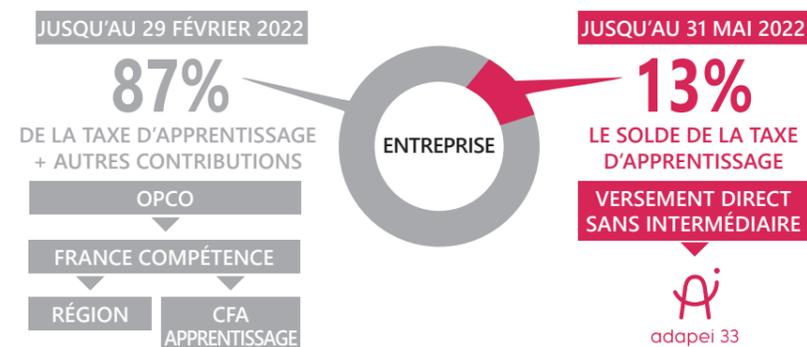


Au titre de leurs actions de formation, les IME et ESAT sont éligibles au versement de la taxe d'apprentissage



Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la "Loi Avenir professionnel", dite "Loi Avenir".

Vous pouvez affecter directement le solde de votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements de l'Adapei de la Gironde.

Vous devez vous acquitter de votre taxe entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mai 2022

Comment effectuer votre versement ?

Par chèque bancaire à l'ordre de l'établissement, en nous indiquant votre numéro Siret et un contact, pour que nous puissions vous adresser votre reçu de versement.

Par carte bancaire, via la plateforme de paiement sécurisé (<https://bit.ly/39P1ZjW>).

Votre reçu de versement vous sera adressé à l'issue de votre paiement.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous choisissez le bénéficiaire !

Nos établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage en Gironde

IME Alouette
39 avenue du Port Aérien
33600 PESSAC
Tél. 05 57 26 16 16
ime.alouette@adapei33.com
N° UAI : 0331627P

IME Saint-Macaire
10 rue de l'Église
33490 SAINT-MACAIRE
Tél. 05 57 31 00 28
ime.saintmacaire@adapei33.com
N° UAI : 0333181D

ESAT Saint-Denis de Pile
4 route de Guîtres
33910 SAINT-DENIS DE PILE
Tél. 05 57 25 60 00
esat.lehautmexant@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300152

IME Blaye
2 rue Nicole Girard Mangin
33390 BLAYE
Tél. 05 57 42 38 38
ime.blaye@adapei33.com
N° UAI : 0331409C

ESAT Métropole Pessac Alouette
37 avenue du Port Aérien
33600 PESSAC
Tél. 05 57 26 16 26
esat.pessacalouette@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300483

ESAT Braud et Saint-Louis
1 Bouinot
33820 BRAUD ET SAINT-LOUIS
Tél. 05 57 42 63 50
esat.lapaillerie@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300236

IME Taussat
27 avenue Ginette Marois
33148 LANTON
Tél. 05 57 76 08 08
ime.taussat@adapei33.com
N° UAI : 0331761K

ESAT Métropole Pessac Magellan
9 rue Claude Chappe
33600 PESSAC
Tél. 05 57 26 15 26
esat.pessacmagellan@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300707

ESAT Audenge
Parc d'activités - 15 rue du hapshot
33980 AUDENGE
Tél. 05 56 26 94 08
esat.audenge@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300863

IME Médoc
40 rue du Général de Gaulle
33112 SAINT-LAURENT MÉDOC
Tél. 05 56 73 18 88
ime.medoc@adapei33.com
N° UAI : 0331482G

ESAT Métropole Blanquefort
48 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT
Tél. 05 56 49 40 07
esat.blanquefort@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300962

ESAT Mongauzy
17 Château de Guerre Nord
33190 MONGAUZY
Tél. 05 56 61 79 09
esat.mongauzy@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300889

IME Lamothe-Landerron
Château des Massiots
33190 LAMOTHE-LANDERRON
Tél. 05 56 61 71 31
ime.lamothelanderron@adapei33.com
N° UAI : 0332076C

ESAT Villambis
3 allée de Villambis - CS 61001
33250 CISSAC MÉDOC
Tél. 05 56 73 90 90
esat.villambis@adapei33.com
N° SIRET : 77558500300178

Siège social
Bureaux du Lac II - Bât. R -
39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 11 11 11 - siege@adapei33.com

Janvier 2022



Votre Taxe d'Apprentissage a du sens !

SOUTENEZ LA FORMATION
ET CONTRIBUEZ À L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Un engagement social, un passeport pour l'emploi...

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Adapei de la Gironde forme chaque année des personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec des troubles du spectre de l'autisme, sur une cinquantaine de métiers. Des équipes dédiées les accompagnent dans la construction de leur parcours professionnel et proposent différents dispositifs pour développer leurs compétences métiers et renforcer leur niveau de qualification :

- **Les chantiers-écoles** sont des dispositifs de professionnalisation permettant de découvrir des filières et des métiers pour **construire ou conforter une orientation** par des mises en situation professionnelle sur les plateaux techniques des ESAT.
- **Les plateformes métiers** pour une mise en situation effective de travail et pour **acquérir les connaissances sur les impératifs du métier** choisi en réduisant les écarts avec le milieu ordinaire de travail (horaire, rythme, logistique, technicité...).
- **L'accompagnement dans des dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)** pour les personnes dont le projet professionnel est **d'acquérir un diplôme**, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle.
- **L'accompagnement dans des dispositifs d'apprentissage de droit commun**, en partenariat avec des CFA et des entreprises, pour instaurer des aménagements spécifiques (durée du contrat, aménagement de la formation, suivi en entreprise...), pour **obtenir un CAP, un BEP ou un Bac Pro**.



Choisir un IME ou un ESAT de l'Adapei de la Gironde comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage

C'est nous permettre

- ⇒ De former et de qualifier des personnes en situation de handicap pour qu'elles accèdent et se maintiennent dans l'emploi.
- ⇒ D'acquérir ou de renouveler du matériel pédagogique et technique nécessaire à l'apprentissage des métiers d'aujourd'hui et de demain.

C'est pour vous

- ⇒ Affirmer votre image d'entreprise socialement responsable,
- ⇒ Soutenir l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.
- ⇒ Participer à la professionnalisation de vos salariés de demain

Votre taxe d'apprentissage a du sens !
Soutenez les IME et ESAT de l'Adapei 33
en effectuant votre versement avant **le 31 mai 2022**

Votre taxe d'apprentissage nous permettra de mettre en œuvre nos projets 2022...

- Chantiers école** Développer les chantiers-écoles pour permettre aux jeunes d'IME de découvrir des filières professionnelles et construire ou conforter leur orientation.
- Plateaux techniques** Développer les plateaux techniques, avec du matériel adapté, sur l'ensemble du territoire pour développer les apprentissages et les compétences sur les métiers de la restauration, la vitiviniculture, la blanchisserie, la propreté, etc